



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES 23 ET 30 MAI ET TOUS LES DIMANCHES DE JUIN DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 22 mai 2021

Depuis le 19 mai 2021, tous les commerces et rayons de magasin dits "non essentiels", mais également les centres commerciaux, ont rouvert leurs portes au public. Un protocole sanitaire renforcé s'applique. Les magasins et centres commerciaux ne peuvent pas accueillir plus d'un client pour 8m² de surface de vente.

Afin de mieux réguler les flux dans un contexte sanitaire toujours caractérisé par un niveau élevé de circulation du virus, mais également permettre de compenser les baisses d'activité et de chiffre d'affaires subies en raison de la fermeture des établissements, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, **a décidé d'autoriser, par arrêté préfectoral du 21 mai 2021, tous les commerces du département, qui le souhaitent, à employer du personnel salarié les dimanches 23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin 2021.**

Ces autorisations d'ouverture exceptionnelle contribuent à la relance économique et viennent en complément des mesures déjà existantes pour soutenir ces secteurs d'activité lourdement impactés par la crise sanitaire.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)